

Département de la Manche
 Arrondissement de Coutances
 Canton de Créances
 Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 octobre 2025

Nombre de conseillers :
 en exercice : 15
 présents : 12
 votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absents excusés :

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absentes : LACAILLE Estelle - LECORNU Séverine.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

4 - FONCTION PUBLIQUE

4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Suppression d'un poste permanent vacant
d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} Classe
 - Délibération n° DEL2025-10-11

M. Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il précise que suite à un avancement de grade d'un agent et à sa nomination, il convient de supprimer un poste permanent vacant.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général de la Fonction Publique,

VU, Le tableau des emplois,

VU, L'avis du Comité Social Territorial rendu le 25 septembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine 2^{ème} Classe, en raison d'un avancement de grade,

Département de la Manche
 Arrondissement de Coutances
 Canton de Créances
 Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine 2^{ème} Classe à temps non complet (20h00/35h00),

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée comme suit :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint Territorial du Patrimoine 2 ^{ème} Classe	1	0

Adopté à la majorité
 (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 13 octobre 2025,

La Secrétaire de Séance,
 Maryvonne POZZO



Le Maire,
 Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.